

VOIRIE

Suite aux différents débats en groupes de travail voirie et Bureau, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité la restitution de l'entretien et de l'investissement de la voirie communale aux communes.

Pour l'année 2015, la voirie d'intérêt communautaire reste donc la voirie liée aux compétences « Développement Economique » et « Petite Enfance », à savoir les voies situées sur les zones artisanales de Miramont d'Astarac, Villecomtal sur Arros et du Multi Accueil de Saint-Elix Theux.

Ainsi, la programmation voirie liée à cette voirie communale incombe aux communes qui traiteront directement avec le SIVOM Miélan Marciac.

Le retour de la voirie communale implique un transfert de fiscalité automatique vers les communes dont les montants seront définis par la CLECT qui est chargée de l'évaluation des charges à transférer.

La Compétence voirie reste l'une des compétences de la Communauté de Communes qui à travers sa commission voirie aura pour mission de redéfinir la notion d'intérêt communautaire afin que celle-ci soit identique pour l'ensemble du territoire.

POLITIQUE TOURISTIQUE

La Commission Patrimoine se réunit régulièrement afin de coordonner et de dynamiser les actions et projets liés au tourisme. Ajoutées à ces réunions, des rencontres avec l'Office de Tourisme (OT) de Mirande et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) ont permis d'aborder différents points. Ces professionnels du tourisme nous accompagnent dans l'élaboration de notre politique et communication touristique.

CONCOURS ADEAR

Les cuisinières et cuisiniers d'AAG ont participé à un concours à l'attention des cantines scolaires organisé par l'ADEAR*

« Concours des cantines bio en pays d'Auch ».

Les couleurs d'AAG ont été bien représentées.



Les deux lauréats sont les écoles de Saint-Elix Theux (1ère place pour Nathalie Mèche) et Miramont d'Astarac (2ème place pour Didier Dossat et Nathalie Moiroud).

* ADEAR : Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural

NOEL BLEU

Fin d'année 2014, 270 aînés du territoire se sont retrouvés lors d'un après-midi dansant offert par la Communauté de Communes. A cette occasion, pour favoriser les échanges intergénérationnels, les enfants du centre de loisirs ont présenté un spectacle. Le goûter a été servi par les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.



DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE / PETITE ENFANCE

La re-signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) CAF est prévue pour 2015 pour une durée de 4 ans. Dans ce cadre, un diagnostic doit être réalisé avant le 30 mars 2015.

A ce titre, AAG a fait le choix de faire appel à un cabinet extérieur pour la réalisation d'un diagnostic partagé. Le cabinet aura pour principales missions d'analyser les données répertoriées par nos services et d'émettre des préconisations objectives.

Nous devons définir et évaluer au plus près les besoins de la population pour adapter l'offre d'accueil.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



La Communauté de Communes a candidaté à l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et a été retenue.

Les collectivités lauréates se verront attribuer une aide financière dont le montant variera en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Ce financement permettra la mise en place de projets qui contribueront efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.

« Parmi les 19 dossiers de Midi-Pyrénées lauréats du label territoires à énergie positive en devenir, deux sont gersois : l'un est porté par Grand Auch agglomération et l'autre par la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne. »

La Dépêche du 10 février 2015.

ECOLES

Après avoir été informée par l'Inspection d'Académie et la Préfecture du Gers, la Communauté de Communes modifie son fonctionnement concernant le financement des écoles.

L'ancien système lié au versement de subventions vers les coopératives scolaires devient caduque.

A partir de la rentrée de septembre 2015, toutes les fournitures obligatoires seront payées directement par la Communauté de Communes.

Les coopératives continueront à être subventionnées seulement dans le cadre de projets pédagogiques.

LES ACTIONS EN COURS ET A VENIR

Restitution du Diagnostic CAF

Présentation des bilans qualitatifs 2014

Vote des budgets 2015

Mise en place du Marché public alimentation

Redéfinition de la voirie d'intérêt communautaire pour 2016

Réflexion réorganisation Ecoles

CHANTIER JEUNES POUR LES 12-17 ans : Une nouvelle version en 2015

Création d'un projet collectif à organiser de A à Z : **Organisation d'un évènement sportif**

Période élargie de Mars à Septembre

Une démarche et une expérience citoyenne

Démarche accompagnée par un référent Ados

Merci de communiquer cette information auprès des Ados de votre commune.



Siège : Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne
19 Avenue de Gascogne – 32730 Villecomtal-sur-Arros - Tél : 05.62.64.84.51 -
Mail : contact@cdcaag.fr

Antenne : « La Gravière » 32300 Idrac-Respaillès - Tél.: 05.62.59.04.48



www.cdcaag.fr

